



Notaire : un métier pour faire carrière

Cette profession requiert sept années d'études et de stages après le bac. En contrepartie, le métier de notaire offre de réels débouchés et de confortables rémunérations.

DU MARIAGE au testament en passant par les achats immobiliers : les notaires interviennent lors des étapes clés de la vie. Chaque année, 20 millions de Français ont recours aux services des 9 000 professionnels répartis dans 4 500 offices. Leur rôle : rédiger et, surtout, authentifier des actes signés devant eux en y apposant leur sceau en tant qu'officiers du ministère public.

Si le métier exige de la rigueur, de la pédagogie et beaucoup de discrétion — les notaires sont astreints au secret professionnel —, il réclame avant tout de solides connaissances juridiques. Et de la persévérance : il ne faut, en effet, pas moins de sept années d'études après le bac pour se former. Un cursus au long cours qui démarre, obligatoirement, par un master 2 de droit notarial. Après la fac, le futur notaire doit effectuer un stage de deux ans, au terme duquel un jury universitaire lui décernera son diplôme supérieur de notariat (DSN).

Autre voie : passer en un an le diplôme d'aptitude professionnelle aux fonctions de notaire (DAFN)

après son master 1 avant d'effectuer un stage de deux ans. Au bout de ces sept ans d'études, l'étudiant pourra enfin déposer un dossier d'admission auprès du garde des Sceaux. Deux possibilités s'offrent à lui : se faire recruter en qualité de salarié ou, s'il en a les moyens, s'associer à d'autres notaires au sein d'un cabinet. Dans ce second cas, il devra disposer d'un apport initial minimal de 30 000 € pour s'installer en libéral et pourra ainsi

Un apport de 30 000 € pour s'installer en libéral

avoir accès aux prêts cautionnés à 100 % par la profession. En outre, le candidat à l'installation devra suivre obligatoirement un stage de formation en gestion de l'office de notaire, en déontologie et discipline notariales.

A noter : les offices sont répartis sur le territoire pour répondre aux besoins des citoyens. Toute nouvelle implantation est soumise au contrôle de la chancellerie, qui veille à l'équilibre démographique et économique de cette profession. Un débutant salarié d'une étude

gagne en moyenne 1 700 € net par mois. Il peut espérer obtenir un salaire d'environ 3 000 € après une poignée d'années de pratique. Installé en libéral, un professionnel confirmé affichera un revenu moyen de 7 500 € par mois. Une confortable rémunération cependant très sensible à la conjoncture économique, et en particulier au marché immobilier, comme ce fut le cas en 2009.

Mais le métier de notaire, qui ne recense que 28 % de femmes, s'est beaucoup diversifié ces dernières années : il ne se cantonne plus seulement au droit de la famille (26 % de l'activité en moyenne) et de l'immobilier (49 %). Les offices traitent aujourd'hui du droit des affaires, fournissent du conseil fiscal (7 %), et interviennent sur nombre de sujets liés au crédit (14 %). Enfin, les départs massifs à la retraite des notaires actuellement en activité — l'âge moyen est de 48 ans — ne manqueront pas, dans les années à venir, de créer un appel d'air pour les jeunes diplômés.

NATHALIE SAMIEU

EN SAVOIR PLUS

À LIRE

► « **Que faire avec des études de droit ?** », de Laetitia Person et Aurigine Vigny. Editions Studyrama. 296 p. 15 €.

► « **Les Métiers du notariat en détail** », brochure gratuite éditée par le [Conseil] supérieur du notariat.

Tél. 01.44.90.30.00 ou sur www.notaires.fr (rubrique Les formations et les métiers).

À CONSULTER

► **Le site du Centre national d'enseignement professionnel notarial** (CNEPN) dit tout sur le métier et les filières de formation : www.cnepn.fr et au 01 43.43.25.10 (à Paris).

► **Le site officiel de la chambre des notaires de Paris** informe sur les métiers du notariat : www.paris.notaires.fr et par tél. 01.44.82.24.00.

► **Le site de l'école notariale de Lyon** fournit de précieuses informations sur les missions et la formation des notaires : www.ecole-notariat.net (rubrique La profession notariale)

PORTRAIT

▷ **Jean-Michel BOISSET**, 40 ans, notaire, Cambremer (Calvados)

« On entre dans l'intimité des gens »

JEAN-MICHEL BOISSET n'est pas fils de notaire et n'a pas de notaire dans sa famille. Il a embrassé cette carrière, malgré une image grise et vicillotte, avec une vraie passion. « J'ai découvert cette profession grâce à mes grands-parents qui étaient exploitants agricoles. Ils m'emmenaient avec eux lorsqu'ils allaient chez le notaire vendre un bout de terrain. »

Au cours de ses études de droit, il effectue différents stages estivaux : « L'un dans la banque et un autre dans une étude notariale. J'y faisais du classement, mais je trouvais déjà que ce métier était extrêmement varié et moderne. »

« Un métier extrêmement varié et moderne »

Ce qui lui plaît : les notaires partent d'une situation concrète de la vie quotidienne, dans des domaines très divers, et font appel à des applications du droit pour fournir une solution : l'établissement d'une donation, la rédaction d'un testament, la répartition des biens lors d'un mariage...

Aujourd'hui encore, alors qu'il dirige une étude depuis huit ans avec un associé à Cambremer, près de Caen (Calvados), la multitude de cas qu'il est amené à étudier le préserve de la routine : « En une journée, je rencontre des clients dont les besoins sont très différents : des frères jumeaux agri-



Jean-Michel Boisset dirige une étude depuis huit ans avec un associé. LP/Jean-Pierre MAUGER

culteurs célibataires et surendettés dont il faut solder le passif, puis, dans la foulée, une vente d'immobilier d'entreprise pour plusieurs millions d'euros.»

Jean-Michel apprécie d'apporter des conseils lors de grands mo-

ments de la vie : « On entre dans l'intimité des gens tout en gardant une relation très professionnelle, explique-t-il. Je m'oblige à rester un technicien pour être neutre dans des situations parfois chargées d'émotion. » Pour donner une idée

de la qualité de la relation établie avec ses clients, Jean-Michel aime raconter cette anecdote : certaines personnes lui disent « au revoir docteur ! » en quittant son étude. Une expression plutôt gratifiante pour un juriste.